

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 13 avril à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 7 avril dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER (procuration à Sébastien PERRIOT à partir de la délibération n°3/6), Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Adjoint au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Brigitte VIGNON, Alain DAUBERCY, Maryline LEBRUN, Carole DEMAURY, Zora ZOUAOU, Françoise MORELLE, Bérangère DUBAR, Sylvie FAUVERGUE, Sylvain COLIN, Virginie BOCQUET, Samir EL AABBAOUI, Didier HOLT, Lucile KOZAK, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Sandrine CHEVALIER a donné procuration à Sébastien PERRIOT à partir de la délibération n°3/6. Audrey ROBLIN a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL. Carole DEMAURY a donné procuration à Maryline LEBRUN. Françoise MORELLE a donné procuration à Zora ZOUAOU. Jean-Claude SZYPULA a donné procuration à Didier HOLT. Angéla BAUDUIN a donné procuration à Lucile KOZAK.
Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryline LEBRUN, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du 17 février 2015.
- Prend acte des décisions prises du 27 janvier au 18 mars 2015 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.
- Autorise la signature de l'avenant n°1 au marché de location de bennes et de traitement des déchets, avec la Société Sita Nord, après avis favorable de la Commission d'Appel d'offres du 12 mars, portant ainsi le montant du marché à 26 542,30 € T.T.C.

A la majorité :

- Approuve le Compte Administratif 2014 tel que présenté par l'Adjoint aux Finances (par 23 voix pour et 4 abstentions (Liste « construisons ensemble Leforest au futur »))

A l'unanimité :

- Approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur.

A la majorité : (par 24 voix pour et 4 abstentions Liste « construisons ensemble Leforest au futur ») :

- Décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2014 (soit + 402 583,37 €) à la section d'investissement 2015.

A l'unanimité :

- Fixe le nouveau produit fiscal à 2 636 037 €, duquel il convient d'ôter le versement G.I.R. d'un montant de 213 € et les allocations compensatrices accordées par l'Etat et revenant au titre des exonérations de bases d'un montant de 173 072 €, dont 142 983 € au titre de la taxe d'habitation, 16 727 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 3 880 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 9 482 € au titre de la taxe professionnelle. Le produit fiscal attendu net est établi à la somme de 2 462 752 €.
- Vote les taux d'imposition suivants (inchangés depuis 2010) :
 - Taxe d'habitation : 18.70 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 34.35%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 95.64 %

A la majorité : par 24 voix pour et 4 abstentions (Liste « construisons ensemble Leforest au futur ») :

- Vote le Budget Principal 2015 de la ville de Leforest qui s'équilibre comme suit :
 - Section de fonctionnement : 7 340 409 €
 - Section d'investissement : 2 288 170,36 €

A l'unanimité :

- Fixe la subvention 2015 au C.C.A.S. à 231 000 €.

A la majorité :

- Valide l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité (tarifs bleus uniquement) organisé par l'U.G.A.P. (par 27 voix pour et 1 abstention de Virginie Bocquet).
- Valide le tableau des subventions 2015 aux associations listées dans le tableau présenté (par 23 voix pour - les élus présidents ou trésoriers d'association n'ayant pas pris part au vote).

A l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur le projet d'extension d'une exploitation de stockage de déchets non dangereux de la Société Ambre sur le territoire d'Evin-Malmaison.
- Valide la cession à 1 € d'un terrain au S.D.I.S., eu égard à l'intérêt général du projet, pour permettre l'extension du Centre d'Incendie et de Secours de Leforest, l'ensemble des frais liés à cette vente étant supportés par l'acquéreur.
- Décide d'octroyer une subvention de 4 000 € à l'Association Gestionnaire du Fonds de Participation des Habitants afin de participer à l'organisation des « Quartiers d'été - LEFORESTLAND 2015» cofinancés par le Conseil Régional.
- Valide les documents-cadre d'information et de fonctionnement du réseau communautaire des médiathèques.
- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 650 € à l'association « Les Amis du Plan d'Eau », afin de participer aux dépenses occasionnées pour l'organisation du « Challenge de la Ville » prévu le dimanche 10 mai 2015.
- Valide l'octroi d'une bourse communale de 60 € aux élèves leforestois fréquentant un établissement du second degré (lycée) au titre de l'année scolaire 2014/2015.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 80 € par élève de CM2 participant au voyage au Puy du Fou prévu à la fin de l'année scolaire 2014/2015 pour les écoles Rostand et Voltaire.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 650 € à l'association « Cours toujours » afin de participer aux dépenses occasionnées par l'organisation de sa course nature du 18 avril 2015.
- Valide la signature de la convention avec la ville de Courrières pour la mise en place d'une formation commune pour les représentants du personnel siégeant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.), permettant ainsi de mutualiser et de réduire les coûts, avec une participation financière au prorata du nombre d'agents formés (6 pour Leforest).
- Valide le principe de compléter les délibérations n° 6/5 et 6/6, donnant formellement la possibilité aux représentants de la Municipalité, de voter au sein du Comité Technique et du C.H.S.C.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.